



Après une nouvelle grève de 24 h reconductible votée le 7 juin à l'unanimité par le personnel administratif et technique, les organisations syndicales ont été reçues ce matin par la direction. Les réponses de la direction apportées aux organisations syndicales n'ont pas été jugées satisfaisantes par l'assemblée générale du personnel administratif et technique.

Primes de fin de carrière

La direction doit fixer la date retenue pour les employés et les ouvriers concernés par le dispositif actuel de mise à la retraite.

Primes de licenciement

La direction doit préciser par écrit comment ces primes seront « harmonisées sur une base identique ».

Grilles de salaires

la direction doit confirmer par écrit ce qu'elle a concédé oralement c'est-à-dire le maintien à l'identique des plans de carrières pour l'ensemble du personnel administratif et technique.

Les congés et les ARTT

L'assemblée générale confirme sa demande de conserver l'existant comme base de discussion c'est-à-dire 14 jours RTT pour les employés et les ouvriers et 18 jours pour les cadres.

Face à ces réponses jugées insuffisantes l'assemblée générale réunie mercredi 8 juin a reconduit le mouvement de **grève de 24h jusqu'au jeudi 9 juin 16h.**

Paris le 8 juin 2016